

PREAMBULE :

Cadre réglementaire :

- Loi du 11/02/15, où les organismes de formation sont tenus de :
 - Accueillir les personnes en situation de handicap (PSH) sans discrimination
 - Garantir l'égalité des droits et des chances pour permettre l'accès à la formation et à la qualification
- Loi du 05 /09/18 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret du 06/06/19 : relatif à la Qualité des actions de la formation professionnelle avec le référentiel national Qualité « Qualiopi »

En lien avec les valeurs que défend ECF en tant qu'organisme de formation engagé, cette politique garantit aux personnes en situation de handicap une bonne prise en charge de leurs demandes, et de leurs besoins ainsi qu'un bon accompagnement dans le déroulement de leurs parcours de formation.

ECF GARANTIT DE :

- Sensibiliser tout son personnel à la notion de HANDICAP

En amont de la formation

- Mettre à disposition un référent Handicap et de veiller à l'actualisation de ses connaissances
- Accueillir, écouter les besoins et les demandes sans discrimination
- Informer sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations (programme, durée, infrastructure...)
- Evaluer les besoins spécifiques éventuels et mettre en place des mesures compensatrices seul ou en partenariat avec son réseau (Agefiph...)
- Informer l'équipe pédagogique des mesures compensatrices mise en place pour le bon déroulement de la formation
- Maintenir le lien avec le conseiller handicap de la PSH pour la mise en oeuvre du projet
- Réorienter la PSH vers un organisme partenaire si ECF n'est pas en mesure de répondre à la demande formation

Pendant la formation

- Veiller à la bonne inclusion du stagiaire dans son groupe
- Suivre avec une attention particulière le parcours de formation pour éviter les décrochages
- Vérifier la bonne mise en place des adaptations demandées
- Rendre le référent handicap disponible pour tout échange, question et/ou difficultés
- Maintenir le lien avec le conseiller handicap du stagiaire pour l'informer, lui demander conseil....

Fin de formation

- Faire une évaluation à chaud
- Faire un bilan avec le conseiller handicap du stagiaire

RESEAU DE PARTENAIRES HANDICAP ARIEGE -AUDE-COMMINGES-HAUTES-PYRENEES



Agefiph Occitanie : ☎ 0 800 11 10 09

Toulouse Immeuble la passerelle 17 Bd de La Gare 31505 SAINT-AUBIN	Montpellier 119 Avenue Jacques Cartier 34000 MONTPELLIER
---	---



09 Ariège-31 Comminges 18 Rue de l'Espinet FOIX ☎ 05 34 09 33 10 https://www.capemploi-09-31comminges.com	11 Aude 230 Rue Gérard Desargues CARCASSONNE ☎ 04 68 72 72 66 https://www.capemploi-11.com	65 Hautes-Pyrénées 8 Allées des Tilleuls TARBES ☎ 05 62 93 87 54 https://www.capemploi-65.com
---	--	---



ARIEGE 5 Impasse du Cap de la Ville FOIX ☎ 05 61 02 08 04 04mdpsh@ariego.fr	AUDE 18 Rue du Moulin de la Seigne CARCASSONNE ☎ 0 800 77 77 32 mdpsh@aude.fr	HAUTE-GARONNE 10 Place Alphonse Jourdain TOULOUSE ☎ 0 800 31 01 31 mdpsh@cd31.fr	HAUTES-PYRENEES Place Ferré TARBES ☎ 05 62 56 73 50 Mdpsh65@ha-py.fr
---	---	--	---



ARIEGE 23 Chemin de Berdoulet FOIX ☎ 05 34 09 87 20 siege@apajh09.asso.fr	AUDE 135 Rue Pierre Pavanetto ZA Cucurlis CARCASSONNE ☎ 04 68 47 63 40 Siege.apajh11@apajh11.fr	HAUTE-GARONNE 39 Chemin de Lafilaire TOULOUSE ☎	HAUTES-PYRENEES Rue Michelet TARBES ☎ 05 62 36 38 47 federation@apajh
---	---	---	--



OCCITANIE :

Marc GUERRIER DE DUMAST (directeur) ☎ 05 62 73 61 36
 Email : marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr